



ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ

MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET DE 2022



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

Recommandation 1 : Que le gouvernement élabore et mette en œuvre un cadre national d'électrification pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de décarbonisation.

Recommandation 2 : Que le gouvernement évalue les besoins du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'énergie et établisse un Fonds énergétique pour l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 3 : Que le gouvernement modernise la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, ainsi que son règlement d'application.

Recommandation 4 : Que le gouvernement accorde la priorité aux discussions avec les provinces et territoires sur la modernisation des cadres réglementaires de l'électricité.

Recommandation 5 : Que le gouvernement coordonne et complète les programmes de financement et d'incitation en matière d'efficacité énergétique.

Recommandation 6 : Que le gouvernement accorde un financement supplémentaire aux programmes qui améliorent la position du secteur de l'électricité en matière de cybersécurité.

Recommandation 7 : Que le gouvernement exempte les services publics réglementés des modifications prévues aux limites de déductibilité des intérêts.

Recommandation 8 : Que le gouvernement élargisse la catégorie de déduction pour l'amortissement accéléré 43.1/43.2 afin d'encourager encore plus les investissements dans l'énergie propre.

Recommandation 9 : Que le gouvernement donne la priorité aux recommandations de l'Alliance d'électricité Canada.



À PROPOS DE L'ACE

L'Association canadienne de l'électricité (ACE) est le porte-parole national du secteur de l'électricité du Canada. Les membres de l'ACE assurent la production, le transport et la distribution d'énergie électrique destinée à leurs clients industriels, commerciaux, résidentiels et institutionnels dans l'ensemble du Canada. L'électricité est un facteur économique, environnemental et social clé pour la prospérité canadienne.

Les sociétés d'électricité du Canada fournissent de l'électricité sûre, fiable et durable partout au pays et ont su réagir au quart de tour, même pendant la pandémie : elles ont réorganisé leurs activités afin que les Canadiens aient une source fiable d'énergie et que les employés soient en sécurité.

Notre secteur électrique se classe parmi les acteurs les plus durables du monde, plus de 80 % de l'électricité produite au Canada ne génère aucune émission. Depuis 2005, le secteur a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de presque 50 % et ce pourcentage augmentera au fur et à mesure que les centrales à charbon seront mises hors service.

L'électricité alimentera la croissance du Canada à l'avenir et fera partie de la solution à long terme pour une économie plus verte et durable. L'électricité sûre, fiable et durable peut remplacer d'autres sources d'énergie qui produisent des émissions et peut servir à réduire les émissions d'autres secteurs, dont les transports, le chauffage et les filières industrielles. Chose certaine, l'électricité jouera un rôle dans l'évolution du bouquet énergétique, mais il reste à savoir comment.

Le secteur de l'électricité est d'une importance vitale pour les Canadiens. Le gouvernement devrait travailler avec le secteur de l'électricité pour appuyer et moderniser le réseau afin qu'il réponde aux besoins en évolution des clients en matière de durabilité, d'abordabilité, de fiabilité et de sécurité, et ce, au-delà de la pandémie de COVID-19.

Ensemble, nous réaliserons un approvisionnement en électricité propre, abordable et fiable à tous les Canadiens, la croissance économique et des émissions nettes nulles d'ici 2050.

RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement élabore et mette en œuvre un cadre national d'électrification pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de décarbonisation.

Selon un [sondage récent](#) parrainé par l'Alliance de l'électricité du Canada, nombreux sont les Canadiens qui appuient la réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays au moyen de l'électrification. L'ACE recommande que le gouvernement conçoive un cadre d'électrification national qui décrirait tout le travail nécessaire pour que le Canada atteigne ses objectifs climatiques.

La conception et la mise en œuvre du plan devraient être conformes aux plans de réduction des émissions du gouvernement prévus dans la loi visant les émissions nettes nulles. L'ACE recommande justement que le gouvernement publie ses plans de réduction des émissions pour 2030, 2040 et 2050 plus tôt que ne le prévoit la loi. Plus vite ces plans seront publiés, plus vite le secteur pourra planifier ses investissements en énergies propres et se doter de capitaux.



Le cadre d'électrification devrait :

- Tenir compte des régions et de la diversité des systèmes et des marchés d'électricité du Canada, garantir l'abordabilité pour les clients et favoriser une utilisation efficace de l'énergie.
- Prévoir les besoins futurs en électricité et en infrastructure, puisque la carboneutralité devrait prendre deux ou trois fois plus d'énergie propre que ne produit le Canada actuellement.
- Offrir des conseils, de la clarté et de la certitude à tous les secteurs de notre économie afin d'encourager les investissements du secteur privé dans les technologies et infrastructures à faibles émissions.
- Mettre sur pied un comité consultatif sur l'électrification au sein duquel l'industrie serait représentée.
- Financer des études sur l'incidence possible sur les clients.

Le gouvernement devrait continuer à appuyer et à mettre en œuvre des stratégies qui accélèrent le développement et le déploiement commercial de technologies nouvelles et émergentes et en font la promotion. Tandis que l'électricité aidera le Canada à atteindre ses objectifs à court et à moyen terme, les nouvelles technologies joueront un plus grand rôle dans la réduction des émissions à long terme. Le gouvernement devrait appuyer et mettre en œuvre la feuille de route pour les PMR (petits réacteurs modulaires), la stratégie d'hydrogène et des initiatives semblables. Nous encourageons le gouvernement à établir des partenariats avec des acteurs industriels afin d'investir dans les projets-pilotes de stockage d'électricité à grande échelle dans des batteries, des PMR, le combustible à base hydrogène, les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du CO₂ (CUSC), les micro-réseaux et autres ressources énergétiques distribuées. Les politiques, y compris celles sur la tarification du carbone, devraient être rajustées pour permettre le saut vers de nouvelles technologies, ce qui permettra d'éviter la pérennisation des technologies de référence qui ne réduisent que graduellement les émissions. Nous encourageons également le gouvernement à appuyer la recherche, le développement et la commercialisation en prévoyant davantage de subventions, de crédits d'impôt et d'investissements dans les technologies émergentes à faibles émissions.

Que le gouvernement évalue les besoins du Canada en matière d'adaptation aux changements dans le secteur de l'énergie et établisse un Fonds énergétique pour l'adaptation aux changements climatiques.

Au fur et à mesure que le Canada intensifie son utilisation de l'électricité pour répondre à ses besoins énergétiques, il devra s'assurer que le système continue à être fiable et à présenter un bon rapport coût-efficacité. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les administrations locales et les parties intéressées pour accélérer les efforts actuels visant à comprendre les prévisions de la variabilité climatique à long terme et encourager les investissements pour accroître la résilience du réseau électrique et l'aider à s'adapter au changement climatique.

Le gouvernement a publié récemment son rapport intitulé *Le Canada dans un climat en changement : rapport sur les enjeux nationaux*, dans lequel une sensibilisation accrue et l'innovation technologique sont présentées comme les premiers pas critiques sur la voie vers le



développement d'un secteur énergétique résilient sur le plan climatique. Ces objectifs pourront être réalisés grâce à une évaluation nationale des besoins du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur énergétique, appuyée par un Fonds énergétique pour l'adaptation aux changements climatiques. L'ACE recommande également des fonds pour l'élaboration des codes et normes, ce qui aidera les services publics à évaluer leurs besoins en matière d'adaptation et à mieux protéger leurs installations d'une importance critique.

Le budget de 2021 prévoit des crédits pour Parcs Canada afin d'améliorer l'état de préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux. L'ACE recommande que ces crédits ainsi que d'autres soient destinés à la gestion de la végétation sur les terres fédérales. Là où les emprises des lignes de transport et de distribution traversent les parcs nationaux, le gouvernement devrait retirer le bois mort de la forêt sur une distance de 150 à 200 mètres. Il s'agirait d'une mesure d'adaptation climatique efficace qui aiderait à endiguer la propagation des feux de forêt et à protéger les lignes de transport.

Que le gouvernement modernise la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, ainsi que son règlement d'application.

L'ACE a élaboré 20 recommandations précises pour la modernisation de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, ainsi que son règlement d'application, en mettant l'accent sur l'encadrement juridique des *fournisseurs*. Ces recommandations permettront le recours aux nouvelles technologies qui joueront un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de décarbonisation du Canada et la croissance économique. L'ensemble des recommandations figurent dans le [rapport](#) de l'ACE.

L'ACE reconnaît que le budget de 2021 accordait des crédits à Mesures Canada pour l'élaboration de codes et normes visant les détaillants offrant des services de recharge et de ravitaillement des VEZ et assurant la mesure exacte des carburants à faible teneur en carbone. Il reste toutefois à modifier la loi et son règlement.

Il faudra impérativement moderniser la définition de *fournisseur*. Au départ, le cadre des fournisseurs d'électricité a été conçu pour les grandes sociétés d'électricité et a désigné toutes les entités ou personnes vendant de l'électricité mesurée comme étant des « fournisseurs ». Cela crée un problème pour les participants occasionnels, qui doivent assumer un fardeau et des coûts indus. Les acteurs autres que les sociétés d'électricité sont grandement désavantagés pour ce qui est de l'utilisation de la technologie nécessaire à l'approvisionnement en électricité et à la décarbonisation de l'économie du Canada.

Que le gouvernement accorde la priorité aux discussions avec les provinces et territoires sur la modernisation des cadres réglementaires de l'électricité.

Les cadres réglementaires des provinces et territoires visant l'électricité doivent être mis à jour pour permettre l'innovation dans l'industrie de l'électricité et la diversification des activités à l'appui de l'électrification efficace. Il faut moderniser le cadre réglementaire actuel pour répondre aux attentes qui évoluent en matière de décarbonisation, de décentralisation, de numérisation et de démocratisation (les 4 « D ») du système d'électricité. Pour ce faire, le gouvernement pourra



recourir à l'un des outils les moins chers et les plus efficaces : le pouvoir de rassembler. C'est la raison pour laquelle l'ACE recommande au gouvernement de rassembler les diverses parties intéressées à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines et à des forums semblables pour faciliter le dialogue entre les décideurs politiques, les organes de réglementation et les sociétés d'électricité.

De plus, le gouvernement devrait créer un Fonds de commercialisation des réseaux intelligents pour développer la commercialisation et le déploiement des investissements dans les réseaux intelligents, l'infrastructure pour les véhicules électriques, les solutions de stockage de l'énergie et la génération non traditionnelle. On pourrait alors déployer à grande échelle les nouvelles technologies, bien au-delà des projets-pilotes.

Que le gouvernement coordonne et complète les programmes de financement et d'incitation en matière d'efficacité énergétique.

On retrouve au Canada maints programmes de financement et d'incitatifs d'efficacité énergétique offerts par les divers ordres de gouvernement. Or, de nouveaux programmes risquent de se concurrencer et de s'attribuer les économies obtenues. Cela devient problématique dans la mesure où les sociétés d'électricité doivent déclarer les gains en efficacité énergétique aux organes de réglementation provinciaux. De plus, les processus de demande de rabais et de gains d'efficacité deviennent plus lourds et compliqués, et on risque de faire perdre aux clients et aux contribuables de l'argent en raison de la multiplication des programmes et de la concurrence entre eux. On pourrait réduire ces problèmes et aider le secteur à atteindre les objectifs de carboneutralité du Canada en améliorant la coordination et la complémentarité des programmes de subventionnement et d'incitatifs pour l'efficacité énergétique, tout en dépensant l'argent du client et du contribuable à bon escient et en assurant l'abordabilité pour le client.

Que le gouvernement accorde un financement supplémentaire aux programmes qui améliorent la position du secteur de l'électricité en matière de cybersécurité.

[L'évaluation des cybermenaces nationales 2020](#) a relevé une menace grandissante à l'égard des infrastructures critiques, notamment celles de l'électricité, émanant d'acteurs étatiques et autres. Nous en avons vu des exemples, comme le piratage des systèmes de SolarWinds et l'attaque dirigée contre Colonial Pipeline. Le risque ne fera que s'accroître au fur et à mesure que plus de biens répartis s'ajouteront au réseau et que les tactiques des acteurs deviendront plus sophistiquées. Un apport constant en capitaux rendra le réseau plus sûr et fiable. L'ACE recommande au gouvernement de consentir un financement continu afin que des outils soient disponibles pour répondre aux besoins des fournisseurs d'infrastructure critique, comme l'appui accordé à l'expansion du projet Lighthouse. Le gouvernement devrait aussi accorder davantage de crédits pour la recherche, le développement et le déploiement de programmes et technologies de cybersécurité pour le secteur de l'électricité.



Que le gouvernement exempte les services publics réglementés des modifications prévues aux limites de déductibilité des intérêts.

Le budget de 2021 a signalé l'intention du gouvernement d'apporter des changements aux plafonds de déductibilité des intérêts pour les sociétés. Les changements proposés limiteraient la déductibilité des intérêts à un ratio fixe de 30 %. L'ACE recommande au gouvernement d'exempter les sociétés d'électricité réglementées de ces changements prévus, à l'instar de l'approche retenue par les États-Unis. Les sociétés d'électricité ont grandement besoin de capitaux et doivent souvent engager de lourdes dettes. Le plafonnement de la déductibilité des intérêts aurait un impact néfaste sur ces sociétés et risquerait d'entraîner des hausses de tarifs, au contraire de l'objectif du changement proposé. Les sociétés d'électricité ont la particularité d'être soumises à une stricte réglementation. L'ACE craint que les mesures envisagées servant à atténuer l'incidence des changements proposés sur les sociétés d'électricité soient inefficaces dans un milieu réglementé et recommande plutôt une exemption.

Que le gouvernement élargisse la catégorie de déduction pour l'amortissement accéléré 43.1/43.2 afin d'encourager encore plus les investissements dans l'énergie propre.

Puisque les réseaux intelligents sont la clé de la carboneutralité, le gouvernement devrait rendre les technologies des réseaux intelligents admissibles aux déductions pour amortissement accéléré de la catégorie 43.1/43.2. Seraient notamment visés les compteurs intelligents, les filtres du courant électrique, les appareils de communication réseau, les batteries/appareils de stockage d'énergie à l'échelle du réseau et les appareils distincts du compteur, comme les programmeurs de chauffe-eau. Le gouvernement devrait encourager l'utilisation de ces technologies en les rendant plus abordables au moyen de taux d'amortissement plus favorables.

De plus, le gouvernement devrait élargir l'admissibilité aux déductions pour amortissement accéléré de la catégorie 43.2 pour comprendre l'immobilier acheté avant 2031. Cette catégorie a été créée en 2005 pour encourager les investissements dans les équipements de production d'énergie propre et de conservation de l'énergie. Le taux d'amortissement accéléré de 50 % devrait s'appliquer aux biens achetés avant 2031 pour respecter l'engagement du Canada d'être carboneutre d'ici 2050.

De plus, le gouvernement devrait accorder un traitement d'amortissement favorable à la production d'hydrogène faible en carbone, traitement qui est déjà en vigueur pour les piles à combustible à hydrogène.

Que le gouvernement donne la priorité aux recommandations de l'Alliance d'électricité Canada.

L'ACE et d'autres leaders du secteur canadien de l'électricité se sont unis pour constituer l'Alliance d'électricité Canada, qui a présenté ses propres recommandations prébudgétaires au comité. Les recommandations visent à éliminer les obstacles à l'utilisation accrue d'électricité propre au sein de l'économie canadienne, à savoir :



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

- Continuer à reconnaître l'importance critique d'une infrastructure résiliente qui achemine l'électricité carboneutre aux consommateurs d'énergie.
- Œuvrer pour favoriser les investissements dans l'infrastructure qui permettent l'utilisation accrue d'électricité propre au sein de l'économie canadienne (y compris l'électrification et l'hydrogène faible en carbone).